

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 22 AVRIL 2013, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 19 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale
Mlle Nadia DiFuria, Directrice générale-adjointe
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

130462

ADOPTION D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS NATHAN SHUSTER ET RICHARD SCHWARTZ (SOUMISSION C-06-13)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels concernant le réaménagement et la rénovation des parcs Richard Schwartz et Nathan Shuster, conformément à la loi, et qu'elle a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE, lors d'une séance spéciale du conseil municipal de Côte Saint-Luc tenue le 25 février 2013, le conseil a adopté la résolution numéro 130235 pour nommer un comité de sélection pour ledit appel d'offres et pour approuver un système de pondération et d'évaluation;

ATTENDU QUE, après l'évaluation des différentes soumissions, le Groupe BC2 a été jugé le plus bas soumissionnaire conforme ayant le pointage le plus élevé;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc, par la présente, accorde un contrat de services professionnels à Groupe BC2, qui sera chargé, notamment, de la préparation des plans et des spécifications, et de la surveillance des travaux de

réaménagement et de rénovation pour les parcs Richard Schwartz et Nathan Shuster, le tout conformément à l'appel d'offres C-06-13;

QUE le montant pour ledit contrat n'excédera pas 72 745,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le financement pour le contrat susmentionné proviendra des surplus non affectés de la Ville;

QUE le certificat du trésorier numéro 13-0074 a été émis par le trésorier attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130463

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19H09, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
LEVÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER